

Vue d'ensemble des cotisations liées aux produits sur la récolte 2025 (CHF / t)								
			Cotisations prélevées par les premiers intervenants				Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation	
	Type de cotisations / Espèces		PurEpeautre Bio Suisse	Autres céréales panifiables bio (blé, seigle, amidonnier/engrain, méteil) ³	Autres grandes cultures bio pour le sect. alimentaire ⁴	Céréales fourragères et protéagineux (sect. fourrager)	Colza	Tournesol
		Cotisation de base FSPC	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55	0.55
	ے	Cotisation swiss granum	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
	ctio	Union Suisse des Paysans	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
	production	Fonds d'allègement du marché FSPC	4.15	4.15				
	oro	Solution de succession "loi chocolatière" 1	38.10 ¹	38.10 ¹				
SI	la p	Fonds promotion céréales	0.50	0.50				
Cotisations	de	Essais variétaux céréales panifiables bio	0.50	0.50				
sat		Association de l'huile de colza suisse					5.00	
oti	sation	Pool de production oléagineux					4.00	4.00
٥	Cotis	Promotion légumineuses à graines Bio ²				15.00 ²		
	ၓ	Cotisation IG Dinkel	10.00					
		Total production bio	50.35	40.35	1.25	16.25	6.25	1.25
	erce et mation	Cotisation swiss granum	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
		Fonds promotion céréales FMS	0.38	0.38				
	erc	Essais variétaux céréales panifiables bio	0.50	0.50				
	ommerce insformati	Association de l'huile de colza suisse					1.00	
	Con	Pool de production oléagineux					2.00	2.00
	<u>ٿ</u> ن	Total commerce et transformation	1.38	1.38	0.50	0.50	1.50	0.50
Total général			51.73	41.73	1.75	16.75	7.75	1.75

¹ Fr. 38.10/t sont payés pour le soutien à l'utilisation des matières premières suisses par tous les producteurs qui reçoivent la nouvelle contribution pour les céréales de la Confédération

² Promotion de la production intérieure des légumineuses à graines. S'applique à toutes les céréales fourragères et aux protéagineux (sect. fourrager) (uniquement pour les producteurs bio).

³ Cela inclut également Epeautre bio (non PurEpeautre)

⁴ Cela inclut également l'avoine alimentaire, orge de brasserie et le soja alimentaire